

# SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LE GRAND SUD

## TRIMESTRE N°1 JANVIER - MARS 2022



### LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO<sub>2</sub>)

Les niveaux relevés à la Base Vie et à la Forêt Nord sont en baisse par rapport au trimestre précédent. En revanche, une augmentation des niveaux est à noter aux Utilités sans toutefois entraîner de dépassement des valeurs réglementaires.

	Base Vie	Forêt Nord	Utilités
Moyenne trimestrielle	0	2	28
Moyenne horaire maximale	10	50	268
Moyenne journalière maximale	4	11	132
Dépassement VLHPE		0	0
Dépassement VLJPE		0	0
Dépassement SI	0		
Dépassement SA	0		
Dépassement VLH	0		
Dépassement VLJ	0		

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### LE DIOXYDE D'AZOTE (NO<sub>2</sub>)

Les niveaux de fond en dioxyde d'azote sont stables ce trimestre sur la station de la Base Vie. Les niveaux de pointe sont en hausse mais les seuils sanitaires restent respectés.

	Base Vie	Forêt Nord	Utilités
Moyenne trimestrielle	2		
Moyenne horaire maximale	68		
Moyenne journalière maximale	13		
Dépassement SI	0		
Dépassement SA	0		
Dépassement VLH	0		

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### LES OXYDES D'AZOTE (NO<sub>x</sub>)

Les niveaux de fond et de pointe en oxydes d'azote sont en baisse à la Forêt Nord, sauf la moyenne journalière maximale qui est en légère augmentation. Aux Utilités, la moyenne horaire maximale est en baisse alors que la moyenne journalière maximale est en hausse par rapport au trimestre précédent.

	Base Vie	Forêt Nord	Utilités
Moyenne trimestrielle		7	14
Moyenne horaire maximale		63	181
Moyenne journalière maximale		24	103

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### LES POUSSIÈRES FINES (PM10)

Les concentrations de fond en poussières fines sont stables par rapport au trimestre précédent. Un dépassement de la valeur limite journalière fixée à 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière a été enregistré le 18 février aux Utilités.

	Base Vie	Forêt Nord	Utilités
Moyenne trimestrielle	9	8	14
Moyenne horaire maximale	54	31	135
Moyenne journalière maximale	25	20	52
Dépassement SI	0		
Dépassement SA	0		
Dépassement VLJ	0	0	1

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

#### QUELQUES REPÈRES

	SO <sub>2</sub>	NO <sub>2</sub>	PM10
Valeur limite horaire pour la protection des écosystèmes (VLHPE) - ICPE VALE	570 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante <sup>(5)</sup>	-	-
Valeur limite journalière pour la protection des écosystèmes (VLJPE) - ICPE VALE	230 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière	-	-
Seuil d'information et de recommandation (SI)	300 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante	200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante
Seuil d'alerte (SA)	500 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 3h consécutives	400 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 3h consécutives	75 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante
Valeur limite horaire (VLH)	350 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire <sup>(1)</sup>	200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire <sup>(3)</sup>	-
Valeur limite journalière (VLJ)	125 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière <sup>(2)</sup>	-	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière <sup>(4)</sup>

(1) À ne pas dépasser plus de 24h/an. (2) À ne pas dépasser plus de 3j/an. (3) À ne pas dépasser plus de 18h/an. (4) À ne pas dépasser plus de 35j/an. (5) À ne pas dépasser plus de 9h/an